

[Vous souhaitez récupérer une preuve d'infection à la Covid 19 sous forme de QR code :](#)



➤ **L'infection date de moins de 3 mois ?**

Le SIDEP vous a adressé ce QR code par sms et/ou mail, il vous suffit de l'importer sur l'application « TousAntiCovid » pour générer votre pass sanitaire.

➤ **L'infection date de plus de 3 mois ?**

Dans ce cas votre Laboratoire ne peut pas vous délivrer ce QR code. Ce n'est pas le Laboratoire qui gère les QR code mais le **SIDEP**. La seule solution possible est donc de vous diriger vers le **portail SIDEP** après avoir créé un compte FranceConnect :

Les 4 étapes de récupération de la preuve du test positif de plus de 3 mois :

1. Création d'un compte FranceConnect si le patient n'en a pas (<https://franceconnect.gouv.fr/>)
2. Connection au SIDEP (<https://www.sidep.gouv.fr/>) puis identification grâce à FranceConnect
3. Récupération de la preuve du test positif
4. L'imprimer ou l'importer sur l'application « TousAntiCovid »

